

Un premier geste à destination de la jeunesse mais pas encore l'universalité

Après plusieurs semaines de tergiversations, le gouvernement a annoncé, aujourd'hui, les contours du dispositif visant à favoriser l'insertion des jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni formation. Baptisé Contrat engagement jeune, il s'inspire des modalités de la Garantie jeune soutenues par la CFDT en 2017. Dispositif qui a largement fait ses preuves.

500 000 à 600 000 jeunes devraient bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi et se voir attribuer une allocation qui peut aller jusqu'à 500 € par mois sous conditions de ressources.

Pour la CFDT, ce dispositif complémentaire aux mesures du plan « 1 jeune 1 solution » est significatif pour renforcer le suivi et le soutien des jeunes les plus éloignés de l'emploi grâce notamment à l'embauche de 900 conseillers à Pole emploi et de 1000 conseillers dans les missions locales.

Ce nouveau dispositif devra permettre une meilleure coordination des acteurs en charge de l'insertion jeunesse afin de leur offrir un accompagnement d'un haut niveau qualitatif.

La crise sanitaire a impacté très durement tous les jeunes. Elle a accentué les difficultés déjà existantes. Les étudiants subissent encore fortement les conséquences de la crise sur leur niveau de vie et celle-ci aura certainement un impact sur le parcours de nombre d'entre eux.

C'est pourquoi la CFDT veillera à ce que ces premières mesures soient concrètement appliquées et effectives. Mais elle continuera également d'agir pour la création d'un dispositif plus ambitieux, une véritable Garantie jeune universelle qui s'adressera à tous les moins de 30 ans, leur permettant d'être mieux sécurisés et accompagnés dans leur parcours vers un emploi durable.